

Communiqué de « Pornichet c'est vous ! » – mercredi 13 mai 2020

COVID-19 : Suivi de la situation sanitaire des plages

Les plages sont maintenant accessibles pour l'exercice d'activités dynamiques de 8 h à 21 h... On ne s'assoie pas, on ne pique-nique pas, on ne jette pas son petit mouchoir en papier souillé sur le sable, on ne reste pas voir le coucher de soleil (à 21:38 ce mercredi 13 mai 2020).

Le préfet demande une surveillance diurne et nocturne (cf. arrêté du 12.05.2020 [1]). Hier, certains s'étaient déjà autorisés à ne pas respecter les règles... Compter sur le civisme de chacun peut faire sourire malgré les efforts de la police nationale ou municipale !

Au-delà donc du respect aléatoire des règles, du risque majeur lié à la promiscuité, un sujet préoccupe « Pornichet, c'est vous ! »:

Une interrogation sur la persistance du caractère infectieux du Covid-19 dans l'environnement.

La Direction générale de la santé a demandé son avis au Haut Conseil de la Santé [2]. Le devenir du virus dans l'environnement est encore mal connu. Des questions se posent sur les conséquences d'une pollution du milieu par des eaux issues des réseaux d'assainissement et d'eau de pluie. Des dysfonctionnements de postes de relevage des eaux usées à proximité du site de baignade ou, plus fréquemment, des débordements des déversoirs d'orage lors d'épisodes pluvio-orageux (*le dernier en date du dimanche 10 mai dernier à Pornichet*) peuvent, en effet, conduire à la présence de bactéries ou virus dans toutes ces eaux qui finissent à la mer ou par les exutoires sur la plage. Aujourd'hui, les indicateurs utilisés pour contrôler la qualité des eaux des sites de baignade sont insuffisants. *Des mesures doivent être organisées, appliquées, respectées et surveillées dans ces sites* », souligne le Haut Conseil, et rappelle l'arrêté du préfet.

« **Pornichet c'est vous !** » considère que les contrôles doivent être réalisés et publiés dès maintenant, sans attendre la haute saison, pour un suivi efficace de l'évolution en fonction de la fréquentation.

Les parkings, les descentes de plage et les abords, ainsi que le chemin côtier, sont aussi des zones sensibles qui doivent bénéficier de la même vigilance. Il est indispensable d'accompagner l'ouverture des plages par celle des blocs sanitaires, avec une fréquence d'entretien accrue.

Ce suivi, « **Pornichet c'est vous !** » demande sa publication afin de sensibiliser la population au maintien des mesures obligatoires dues à la situation sanitaire.



Valérie FRAUX, Frédéric TRICHET et « **Pornichet c'est vous !** »

Contact presse : contact@pornichet-c-vous.fr

[1] Arrêté préfectoral CAB2020-202 : voir <http://www.pornichet-c-vous.org/PDF%20TRICHET/RAA%20n5520200513.pdf>

[2] Avis du Haut Conseil de la Santé : voir <http://www.pornichet-c-vous.org/PDF%20TRICHET/Baignades.pdf>